

Séance du Conseil général du 25 janvier 2021

7. Approuver le nouveau règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la vallée à Valbirse

Rapport du Conseil communal

Le Conseil communal se réfère au rapport qu'il avait établi pour la séance du 25 novembre 2019 pour ce qui relève de la modification du règlement de la communauté scolaire. Etant donné le refus par le Conseil général, le syndicat de communes a modifié l'article 8 alinéa c en ajoutant la mention suivante à l'article 8 alinéa 2 :

Les objets figurant sous la lettre c sont acceptés lorsqu'une double majorité des communes les approuve soit : majorité des communes membres et majorité financière donnée par les communes qui supportent ensemble plus de la moitié des frais totaux.

Cela semble répondre à la préoccupation qui était majoritairement admise au sein du Conseil général, et l'exécutif estime que les intérêts de Valbirse sont ainsi préservés.

Pour les autres modifications, il s'agit des articles 1, 2 et 63 qui traitent de l'abandon de la tâche « Ecole à journée continue ». Ces modifications ne déploieront leurs effets que si le Conseil général accepte le point 8 de l'ordre du jour.

Le Conseil communal recommande d'accepter cette nouvelle mouture du règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'Ecole secondaire du bas de la vallée à Valbirse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry